



Licenciement a cause de non renouvellement du permis de travail

Par **sabaryalmaster**, le **18/07/2013** à **08:38**

bonjour,

J'étais en France pour les études et j'ai travaillé a temps partielle à "flunch" de Octobre 2007 à Jan 2012. j'étais étudiant étranger avec un CDI de 20 hr par semaine. En janvier 2012 j'ai pas pu renouveler mon titre de séjour a temps a cause de l'OQTF et mon employeur a du me licencier pour éviter les problèmes de 'travaille au noir'. Il m'ont fait signer une feuille mentionnant mon "solde de tout compte" de 1150 euros.

Ma question est: est-ce que j'avais droit a des indemnités de départ et du temps de service (5 ans et demi)?

J'ai reçu une lettre de la préfecture(OQTF, Obligation de quitter le territoire français). Donc je n'étais pas licencier pour faute grave mais parce que j'ai pas eu l'autorisation de travailler par la préfecture.

merci